

**Adaptation scolaire et scolarisation des élèves
en situation de handicap (ASH)**

☎ 02 69 61 27 88

📠 02 69 61 27 92

secretariat.ien.ash@ac-mayotte.fr

COORDONNATEUR D'ULIS DE LYCEE PROFESSIONNEL

CONTEXTE D'EXERCICE

Environnement/Spécificité/Contraintes

Placé sous l'autorité du proviseur, l'enseignant spécialisé coordonne l'ULIS de lycée professionnel (LP) installée au sein de l'établissement.

L'ULIS de LP accueille, dans le cadre d'un parcours de deux années, des élèves de plus de 16 ans présentant des troubles des fonctions cognitives (TFC) sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

DESRIPTIF DU POSTE

Missions

L'action du coordonnateur d'ULIS de LP s'articule autour de trois axes :

- enseigner auprès des élèves dans le cadre des temps de regroupement au sein de l'Ulis ;
- coordonner l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs ;
- conseiller la communauté éducative en qualité de personne ressource.

PROFIL SOUHAITE

Diplômes et/ou certifications souhaités

- enseignant du premier degré titulaire d'un diplôme d'enseignant spécialisé option D

Compétences attendues

- avoir une bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- savoir analyser l'impact de la situation de handicap et plus particulièrement des troubles des fonctions cognitives sur les processus d'apprentissage ;
- mettre en œuvre des situations d'apprentissage et des adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap ;
- avoir une bonne connaissance de la voie professionnelle et des parcours en lycée ;
- disposer d'une bonne maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- avoir des capacités d'écoute, des qualités relationnelles et communicationnelles, des capacités d'organisation ;
- être en mesure de travailler en équipe ;
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement.

Expériences professionnelles souhaitées

- expérience en ULIS de collège souhaitée
- expérience en ULIS de LP fortement appréciée

CANDIDATURE

Poste pourvu hors barème :

- lettre de motivation, CV et dernier rapport d'inspection à adresser par la voie hiérarchique au vice-recteur (division des personnels 1^{er} degré) ;
- entretien conduit conjointement par l'inspectrice de l'éducation nationale conseillère technique ASH et le chef d'établissement

REMARQUES

Obligations réglementaires de service :

- 21 heures de face à face pédagogique ;
- 2 heures de coordination et de synthèse indemnisées conformément au décret n°2017-964 du 10 mai 2017.

Missions difficilement compatibles avec un service à temps partiel.

